

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 5 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

PARTIE 2

MODALITÉS DE SUIVI

et d'évaluation du SCoT

Table des matières

1.	LE CADRE ET LES OBJECTIFS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU SCoT	4
1.1.	Le cadre réglementaire	4
1.2.	Les objectifs du suivi et de l'évaluation du SCoT Nord Ardennes.....	4
2.	LES MODALITÉS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU SCOT	4
2.1.	Les outils du suivi	4
2.2.	Les modalités retenues	5
3.	LE TABLEAU DE SUIVI	7

1. LE CADRE ET LES OBJECTIFS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU SCoT

1.1. Le cadre réglementaire

Analyser les résultats de l'application du schéma ...

Selon la réglementation en vigueur (articles L143-28 du code de l'urbanisme), le syndicat mixte du SCoT procède à une **analyse des résultats de l'application du schéma de cohérence territoriale, 6 ans au plus après la délibération portant approbation** du schéma, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur.

Cette analyse porte notamment sur les thématiques suivantes :

- *environnement,*
- *transports et déplacements,*
- *maîtrise de la consommation de l'espace,*
- *réduction du rythme de l'artificialisation des sols,*
- *implantations commerciales.*

... et suivre notamment les effets du schéma sur l'environnement

Selon la réglementation en vigueur (article R141-2 du code de l'urbanisme), au titre de l'évaluation environnementale du schéma de cohérence territoriale, le rapport de présentation définit **les critères, indicateurs et modalités retenus** pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT.

Ceux-ci doivent permettre notamment de **suivre les effets du schéma sur l'environnement** afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

1.2. Les objectifs du suivi et de l'évaluation du SCoT Nord Ardennes

Le document d'orientation et d'objectifs fixe, à travers près de 100 orientations, les objectifs à atteindre pour le territoire du SCoT à horizon de 20 ans.

Aussi, dans le cadre des attendus en matière réglementaire rappelés ci-avant et à partir de la liste consultative d'indicateurs proposés (*cf. tableau de suivi*), les modalités de suivi et d'évaluation du SCoT permettent notamment :

- *d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le schéma est susceptible d'avoir des incidences (tant positives que négatives),*
- *d'envisager, le cas échéant, des adaptations dans la mise en œuvre du document, voire d'envisager sa révision.*

Avec les moyens à dispositions pouvant être adaptés en fonction du besoin et des réalités constatées, l'analyse produite dans le cadre du suivi et de l'évaluation consiste à :

- *décrire les évolutions récentes, de percevoir les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et de les positionner en regard des orientations et objectifs du schéma,*
- *le cas échéant déterminer si les objectifs du schéma ont été atteints ou sont en voie d'être atteints, et dans le cas où ils ne le seraient pas, d'évaluer quelles pourraient en être les causes et explications, ou quelles pourraient être, si elles existent, les solutions possibles pour y remédier.*

2. LES MODALITÉS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU SCOT

2.1. Les outils du suivi

Les critères d'analyse des résultats de l'application du SCoT

Comme précisé plus tôt, le rapport de présentation définit « **les critères, indicateurs et modalités retenus** pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT ». Ainsi, **à travers la notion de critère, il s'agit de suivre**, et d'évaluer le cas échéant, **les objectifs visés** par les orientations du document d'orientation et d'objectifs (doo), **regroupés à travers une question transversale**. De ce fait, les critères proposés permettent de problématiser les orientations du SCoT et d'aborder leur suivi par groupes d'objectifs visés, à travers les grands objectifs du doo.

Exemple de « critère » :

Le choix du critère suivant « **est-ce que le développement économique local a permis de conforter les zones d'activités économiques existantes ?** » (cf. tableau de suivi), permet de suivre le grand objectif visé dans document d'orientation et d'objectifs de « **se développer en zones d'activité économique de manière raisonnée** » (cf. chapitre 2 du doo « l'économie et agriculture », D.), qui regroupe à son tour les orientations et objectifs suivants :

- **ORIENTATION 6.1 : Optimiser l'utilisation du foncier dans les zones d'activités économiques existantes.**
L'objectifs visés par l'orientation est de rendre les zones d'activités économiques plus compétitives et promouvoir une gestion économe de l'espace.
- **ORIENTATION 6.2 : S'appuyer sur les zones d'activités économiques existantes pour répondre aux besoins du secteur de la logistique.**
L'objectifs visés par l'orientation est de répondre au plus près des besoins du territoire en matière d'activités de logistique commerciale, tout en privilégiant la sobriété foncière et la maîtrise des nuisances engendrées.
- **ORIENTATION 6.3 : Promouvoir un aménagement qualitatif des zones d'activités économiques.**
L'objectifs visés par l'orientation est d'entretenir et d'améliorer l'attractivité des zones d'activités économiques.
- **ORIENTATION 6.4 : Contraindre la création de nouvelles zones d'activités économiques.**
L'objectifs visés par l'orientation est de limiter la mobilisation de foncier et pérenniser les activités qui se développent en zones d'activités économiques.

Le choix d'indicateurs pour suivre les objectifs visés

Il s'agit d'éléments ou de valeurs, quantitatifs ou qualitatifs, qui permettent de mesurer le phénomène que l'on souhaite suivre. À défaut d'être exhaustif, il s'agit plutôt, à travers la mobilisation d'indicateurs, de percevoir, d'estimer ou de caractériser l'évolution d'une situation ou les conséquences d'une action.

Dans cette perspective, chaque objectif visé par les orientations du doo dispose d'une ou de plusieurs propositions d'indicateurs, listés dans le tableau de suivi (cf. chapitre 3 de ce document).

Exemple d'indicateur (extrait du tableau de suivi) :

À partir du critère de suivi et d'évaluation de l'exemple ci-avant, « **est-ce que le développement économique local a permis de conforter les zones d'activités économiques existantes ?** », le tableau de suivi dispose de 4 indicateurs qui permettent de suivre autant d'objectifs visés par les orientations du doo.

Critères retenus	Objectifs visés par les orientations du DOO	Pistes d'indicateurs	Sources
CHAPITRE 2 L'ÉCONOMIE ET L'AGRICULTURE			
D. Est-ce que le développement économique local a permis de conforter les zones d'activités économiques existantes ?	Rendre les zones d'activités économiques plus compétitives et promouvoir une gestion économe de l'espace.	Évolution du nombre d'établissements hors et en zones d'activités économiques.	SIRENE
	Répondre au plus près des besoins du territoire en matière d'activités de logistique commerciale, tout en privilégiant la sobriété foncière et la maîtrise des nuisances engendrées.	Évolution du nombre d'établissements de logistique commerciale en zones d'activités économiques.	SIRENE
	Entretenir et améliorer l'attractivité des zones d'activités économiques.	Nombre et localisation de sites requalifiés.	EPCI
	Limiter la mobilisation de foncier et pérenniser les activités qui se développent en zones d'activités économiques.	Évolution du nombre et des surfaces consacrées à de nouvelles zones d'activités économiques.	EPCI - fichiers fonciers

2.2. Les modalités retenues

Une analyse à partir de propositions d'indicateurs

Le tableau de suivi exposé ci-après consiste en une liste consultative d'indicateurs proposés pour suivre et évaluer le SCoT. Aussi, en fonction des circonstances locales, des besoins et des réalités constatées, celle-ci peut être modifiée ou complétée, de manière à adapter le suivi et l'évaluation aux évolutions :

- du territoire et du schéma,
- des sources de données, ou des méthodes d'analyses.

Afin de problématiser les grands objectifs du SCoT, l'analyse mets si besoin en relation et en perspectives les indicateurs, afin de distinguer ce qui relève des effets du schéma et des politiques publiques ou de tendances conjoncturelles.

Le cas échéant, le croisement et les liens entre indicateurs donnent à comprendre les effets des orientations et objectifs du schéma, notamment sur les thématiques nécessaires à l'évaluation du SCoT rappelées ci-avant (cf. article L143-28 du code de l'urbanisme).

Justifications du choix de 2 types d'indicateurs

La liste consultative proposés dans le tableau de suivi dispose de 2 catégories permettant de dissocier les indicateurs de suivi et de mise en œuvre du SCoT, de ceux à priori dédiés à son évaluation ou à l'observation des évolutions récentes et des dynamiques à l'œuvre.

À noter que leur destination peut également évoluer, en fonction des circonstances locales, des besoins et des réalités constatées, de manière à adapter le suivi et l'évaluation aux évolutions du territoire et du schéma, des sources de données, ou des méthodes d'analyses.

Les indicateurs dit « stratégiques » : parmi cette liste figurent des indicateurs dans chaque thématique traitée par le schéma, qu'il s'avère **préférable de suivre régulièrement**, notamment parce qu'ils permettent d'orienter et de guider la stratégie globale partagée à l'échelle du SCoT en matière :

- *de développement économique et de retour de l'attractivité locale,*
- *de mobilité,*
- *de gestion économe de l'espace, de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation,*
- *de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'anticipation des effets du changement climatique,*
- *de réduction de la consommation d'énergie et de production d'une énergie de plus en plus « propre ».*

Les indicateurs dit « dynamiques » : parmi cette liste figurent des indicateurs dans chaque thématique traitée par le schéma qu'il est **possible de suivre, régulièrement, lors du bilan à 3 ans ou de l'évaluation** à 6 ans au plus après la délibération portant approbation du schéma, notamment parce qu'ils permettent :

- *de décrire les évolutions récentes, de percevoir les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et de les positionner en regard des orientations et objectifs du schéma,*
- *le cas échéant de déterminer si les objectifs du schéma ont été atteints ou sont en voie d'être atteints, et dans le cas où ils ne le seraient pas, d'évaluer quelles pourraient en être les causes et explications, ou quelles pourraient être, si elles existent, les solutions possibles pour y remédier.*

Un suivi et une évaluation possible en 3 temps

Compte tenu des objectifs du suivi et de l'évaluation du SCoT Nord Ardennes exposés ci-avant (cf. 1.2), 3 temporalités sont envisagées :

1^{er} temps : le pilotage du SCoT « au quotidien » à partir de la préfiguration de liste d'indicateurs dit « stratégiques » évoquée plus tôt. Il s'agit ainsi de **suivre la stratégie globale partagée à l'échelle du SCoT** à travers les différentes thématiques qui la compose (en détail ci-avant) :

- *de préférence régulièrement,*
- *et selon la disponibilité et la fraîcheur des données, annuellement.*

2^{ème} temps : un « regard » sur les évolutions récentes. À partir des indicateurs dit « stratégiques » et du choix d'indicateurs dynamiques si nécessaire, **ce bilan intermédiaire** ne consiste pas en un examen complet de l'ensemble des indicateurs de suivi retenus, mais davantage à **formaliser un point d'étape des 3 premières années de mise en œuvre du SCoT**. Celui-ci permet :

- *de focaliser les réflexions autour des principales évolutions récentes et dynamiques à l'œuvre,*
- *d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus, notamment sur l'environnement et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.*

Lors de ce bilan intermédiaire, une attention particulière est portée :

- *à la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme et de planification,*
- *à une bonne appropriation de la trame verte et bleue par les collectivités locales,*
- *aux surfaces renaturées donnant opportunité de consommer du foncier en extension,*
- *à ce que l'enveloppe foncière à vocation économie/infrastructure/équipement soit suffisamment proportionnée.*

3^{ème} temps : le bilan obligatoire 6 ans au plus après la délibération portant approbation du schéma, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur. Comme prévu par la réglementation en vigueur, il s'agit – à partir de la liste d'indicateurs proposée dans le tableau de suivi pouvant par ailleurs évoluer – de procéder :

- à une analyse des résultats de l'application du schéma de cohérence territoriale,
- au suivi de ses effets sur l'environnement.

In fine, le bilan obligatoire permet **d'orienter le choix des élus sur la reconduction du schéma ou l'opportunité d'engager sa révision.**

Un accompagnement dans la mise en œuvre du SCoT

En tant que personne publique associée à l'élaboration et aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux, le syndicat mixte du SCoT Nord Ardenne est destinataire des dossiers de programmes locaux de l'habitat, de plans de mobilité, de plans locaux d'urbanisme (intercommunale le cas échéant) et de cartes communales. Son rôle consiste à les analyser, puis émettre un avis sur la compatibilité de ces documents avec les objectifs, orientations et principes poursuivis par le SCoT.

Dans cette perspective est envisagée la production de notes d'accompagnement et d'approfondissements thématiques destinées à faciliter l'appropriation du SCoT et optimiser sa mise en œuvre, auprès des communes, des établissements publics de coopération intercommunale ou des différentes personnes publiques lui étant associées.

À l'appui du document d'orientation et d'objectifs et de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique, le Président du syndicat mixte du SCoT Nord Ardennes est également sollicité pour se prononcer lors des commissions départementales d'aménagement commercial, destinées à examiner les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.

3. LE TABLEAU DE SUIVI

Critères retenus	Objectifs visés par les orientations du DOO	Pistes d'indicateurs	Sources	Types d'indicateurs	
				Stratégiques	Dynamiques
CHAPITRE 1 LES GRANDS EQUILIBRES TERRITORIAUX					
A. Est-ce que la création de logements a assuré un développement raisonné et équilibré du territoire ?	Atteindre le maintien de la population, puis le retour à la croissance démographique, tout en préservant l'équilibre entre l'urbain et le rural.	Construction neuve par niveau d'armature territoriale. Évolution de la population par niveau d'armature territoriale.	SITADEL - INSEE	X	
	Lutter contre la vacance en réduisant l'impact du desserrement des ménages et de l'accueil de nouvelles populations sur la consommation foncière et les besoins en logements nouveaux.	Nombre de logements sortis de la vacance.	LOVAC - EPCI	X	
B. Est-ce que le développement du territoire est resté économe en espace ?	Atteindre le retour à la croissance démographique visé par le SCoT tout en diminuant fortement son impact sur l'espace.	Consommation d'ENAF à vocation résidentielle et à vocation économique/équipements/infrastructures. Suivi de l'artificialisation à partir de 2031.	Portail national de l'artificialisation. OCSGE à partir de 2031	X	
	Réduire la consommation foncière par la renaturation et la redynamisation de l'urbain.	Surfaces renaturées ou reconverties/réurbanisées à partir de friches industrielles ou agricoles.	Observatoire des friches - OCSGE - EPCI	X	
	Réduire et canaliser l'impact foncier du développement en redynamisant les principales centralités urbaines du territoire.	Surfaces mutées au sein du foncier situé autour des gares à fort potentiel.	Fichiers fonciers - OCSGE - EPCI		X
	Réduire significativement la consommation de foncier en extension dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 et renouveler l'urbain tout en respectant les nouveaux modes de vie des habitants.	Part de logements construits au sein de l'enveloppe urbaine existante. Nombre de logements construits à l'hectare sur les secteurs situés en extension urbaine.	SITADEL - Fichiers fonciers - EPCI	X	
	Contribuer à l'objectif de réduction de la consommation foncière en renouvelant, en réadaptant le parc de logements aux nouveaux besoins de la population.	Taux de disparition et de restructuration.	OTELO - INSEE - EPCI		X
	Adapter, localiser et optimiser la densification.	Nombre de logements construits à l'hectare par tissu urbain du SCoT, à partir d'un échantillonnage tournant issu de la typologie des tissus urbains du diagnostic.	SITADEL - Fichiers fonciers. À compléter par observations terrain si utile		X
Ajuster les objectifs de réduction de la consommation foncière au développement de la renaturation	Surfaces renaturées.	EPCI - Fichiers fonciers. À compléter par observations terrain si utile	X		
CHAPITRE 2 L'ÉCONOMIE ET L'AGRICULTURE					
A. Est-ce que l'emploi s'est maintenu, pour répondre aux besoins locaux ?	Pérenniser l'activité industrielle sur le territoire.	Évolution du nombre d'emplois dans le secteur de l'industrie.	INSEE - ACOSS	X	
	Diversifier l'écosystème local et redynamiser les centres-villes.	Évolution du nombre d'emplois dans le secteur tertiaire dans les communes de l'armature territoriale.	INSEE - ACOSS		X
B. Est-ce que le territoire continue d'attirer des transfrontaliers ?	Pérenniser la présence des travailleurs transfrontaliers sur le territoire.	Évolution du nombre d'actifs transfrontaliers habitant le territoire.	INSEE		X
C. Est-ce que le maillage équilibré des commerces et des services de proximité est maintenu sur le territoire ?	Préserver le commerce de proximité et les grands équilibres territoriaux, lutter contre la vacance commerciale, revitaliser les centres-villes et augmenter leur rayonnement économique.	Évolution du nombre de commerces par niveau d'armature commerciale, hors et en zones d'activités commerciales préférentielles. Évolution de la vacance commerciale par niveau d'armature commerciale, hors et en zones d'activités commerciales préférentielles. Nombre et localisation des implantations commerciales de plus de 1 000 m ² hors et en zones d'activités commerciales préférentielles.	SIRENE - Avis CDAC		X
	Soutenir un secteur d'activité résilient, porteur d'emplois, favorable au maintien de la cohésion sociale et concourant à la redynamisation des centres-villes.	Évolution du nombre d'emplois dans le secteur de l'artisanat. Évolution du nombre d'établissements du secteur de l'artisanat hors et en zones d'activités artisanales.	INSEE - SIRENE		X
D. Est-ce que le développement économique local a permis de conforter les zones d'activités économiques existantes ?	Rendre les zones d'activités économiques plus compétitives et promouvoir une gestion économe de l'espace.	Évolution du nombre d'établissements hors et en zones d'activités économiques.	SIRENE	X	
	Répondre au plus près des besoins du territoire en matière d'activités de logistique commerciale, tout en privilégiant la sobriété foncière et la maîtrise des nuisances engendrées.	Évolution du nombre d'établissements de logistique commerciale en zones d'activités économiques.	SIRENE		X
	Entretenir et améliorer l'attractivité des zones d'activités économiques.	Nombre et localisation de sites requalifiés.	EPCI		X
Limiter la mobilisation de foncier et pérenniser les activités qui se développent en zones d'activités économiques.	Évolution du nombre et des surfaces consacrées à de nouvelles zones d'activités économiques.	EPCI - fichiers fonciers		X	

Critères retenus	Objectifs visés par les orientations du DOO	Pistes d'indicateurs	Sources	Types d'indicateurs	
				Stratégiques	Dynamiques
E. Est-ce que l'économie circulaire s'est développée ?	Soutenir un secteur d'activité en perte de vitesse tout en augmentant l'efficacité de l'utilisation des ressources.	<i>Evolution du tonnage de matières et de déchets recyclés</i>	EPCI		X
	Réduire l'impact de l'artificialisation sur l'environnement et augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources, à tout en favorisant la création d'activités et d'emplois locaux.	<i>Evolution du nombre de ménages et d'emplois. Evolution de la production d'énergie.</i>	INSEE - ACOSS - Atmo	X	
F. Est-ce que l'activité touristique s'est développée ?	Construire une identité touristique commune autour du patrimoine de défense et de fortifications.	<i>Evolution de la fréquentation d'un panel de sites touristiques. Evolution du nombre d'établissements dans le domaine du tourisme.</i>	INSEE - ACOSS - ADT08 - Offices du tourisme		X
	Compléter le déploiement de l'offre touristique autour du patrimoine de défense et de fortifications.	<i>Evolution du nombre d'emplois dans le domaine du tourisme. Evolution du nombre de lits marchands. Evolution du chiffre d'affaire lié au tourisme.</i>			
G. Est-ce que les activités agricoles ont été préservées ?	Maintenir la diversité des activités agricoles, ainsi qu'une production locale à faible empreinte carbone qui réponde aux besoins alimentaires de la population.	<i>Evolution du nombre d'emplois agricoles. Evolution du nombre d'exploitants. Evolution de la SAU.</i>	INSEE - AGRESTE - MSA		X
	Prévenir les éventuelles situations de nuisances réciproques.				
	Garantir au territoire sa capacité de production à venir et lui donner les moyens de répondre aux besoins alimentaires locaux, tout en réduisant la consommation de foncier.				
	Maintenir la diversité des activités agricoles, apporter une réponse aux besoins alimentaires locaux et consommer des produits locaux de qualité à faible empreinte carbone, en profitant les cas échéant des bienfaits de l'agriculture urbaine ou périurbaine.				
H. Est-ce que l'activité économique liée à l'agriculture ou à l'exploitation de la forêt a pu se développer ?	Maintenir la diversité des activités agricoles et la typicité des paysages du SCoT, apporter une réponse aux besoins alimentaires locaux et consommer des produits locaux de qualité à faible empreinte carbone.				
	Consolider les différentes productions locales et répondre au plus près des besoins alimentaires locaux, en réduisant l'impact du transport de marchandises sur l'environnement.	<i>Evolution du nombre d'établissements et d'emplois dans le secteur de l'agroalimentaire.</i>	INSEE - ACOSS		X
	Répondre aux besoins alimentaires locaux et aux nouveaux modes de consommation des habitants du territoire, en soutenant le secteur dynamique mais fragile de l'agriculture locale.	<i>Evolution des surfaces certifiées bio.</i>	INSEE - AGRESTE - MSA		X
	Soutenir l'activité économique et agricole locale, valoriser les productions locales et rapprocher l'agriculture de ses habitants.	<i>Evolution du nombre de structures proposant de la vente en circuits courts.</i>	INSEE - AGRESTE - MSA		X
	Développer une filière bois ardennaise de qualité.	<i>Evolution du nombre d'établissements et d'emplois dans la filière bois.</i>	INSEE - ACOSS - DRAAF		X
CHAPITRE 3 LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS					
A. Le développement du territoire a-t-il permis d'améliorer et de renouveler le parc de logements ?	Réduire durablement les dépenses énergétiques des ménages et assurer les capacités de mise en location, tout en anticipant les changements climatiques.	<i>Nombre de dossiers OPAH. Evolution de la répartition des logements selon leur classement DPE.</i>	EPCI - ADEME	X	
	Réduire le nombre de situations d'indignités et le mal-logement sur le territoire, garantir de bonnes conditions de vie à tous et le maintien de la cohésion sociale.	<i>Nombre de dossiers "insalubrité". Evolution du parc privé potentiellement indigne.</i>	EPCI - DDT		X
	Conservier les personnes âgées sur le territoire du SCoT et s'adapter aux nouveaux besoins de la population.	<i>Solde migratoire des personnes âgées par niveau d'armature territoriale et avec l'extérieur du territoire.</i>	INSEE		X
	Corriger les dysfonctionnements du parc de logements et fluidifier les parcours résidentiels.	<i>Evolution du nombre de petits logements.</i>	INSEE		X
	Répartir l'offre sociale sur le territoire et garantir la mixité sociale en répondant au plus près de la demande.	<i>Evolution de la part de logements locatifs sociaux par niveau d'armature territoriale.</i>	INSEE - RPLS		X
	Apporter une réponse à la demande en logements locatifs sociaux ou très sociaux.	<i>Part de logements locatifs sociaux dans la construction de logements par EPCI. Part de logements locatifs très sociaux dans la construction de logements par EPCI.</i>	INSEE - RPLS		X
	Améliorer l'adaptabilité du parc locatif social aux besoins présents et futurs de la population.	<i>Part de logements adaptés aux personnes âgées et évolutifs dans la construction de logements locatifs sociaux.</i>	INSEE - RPLS - Bailleurs sociaux		X
B. Les mobilités alternatives et décarbonnées ont-elles été développées sur le territoire ?	Réduire les émissions de gaz à effet de serre.	<i>Evolution des émissions de gaz à effet de serre. Evolution du nombre d'aires de covoiturage. Evolution du nombre de lignes de covoiturage.</i>	Atmo - EPCI	X	
	Privilégier le recours aux mobilités alternatives.	<i>Solutions coordonnées de mobilité et de connexion avec les EPCI environnants proposées. Evolution de la part modale de la voiture.</i>	EPCI - INSEE		X
	Améliorer la fréquentation du réseau ferré local et des transports collectifs routiers.	<i>Evolution de la fréquentation des gares. Evolution de l'offre en stationnement 2 roues et voiture à proximité des gares, haltes ferroviaire et routières.</i>	SNCF - FDEA - EPCI		X
C. Est-ce que le territoire dispose de conditions de vie attractives ?	Maintenir le cadre de vie de qualité et l'attractivité du territoire auprès des familles et des jeunes, favoriser l'autonomie jeunes et maintenir les grands équilibres.	<i>Solde migratoire des familles et des jeunes par niveau d'armature territoriale et avec l'extérieur du territoire. Evolution du nombre d'équipements destinés aux familles et aux jeunes par niveau d'armature territoriale.</i>	INSEE - BPE - EPCI		X
	Soutenir l'attractivité estudiantine du territoire et l'accroissement du rayonnement du Campus Sup Ardenne.	<i>Evolution du nombre d'étudiants sur le campus Sup Ardennes. Evolution du nombre de logements étudiants sur les cœurs urbains des pôles majeurs de l'armature territoriale.</i>	EPCI - Observatoire du logement étudiant	X	
	Maintenir le cadre de vie de qualité et l'attractivité du territoire auprès des personnes âgées, favoriser leur autonomie et maintenir les grands équilibres.	<i>Solde migratoire des personnes âgées par niveau d'armature territoriale et avec l'extérieur du territoire. Evolution du nombre d'équipements destinés aux personnes âgées par niveau d'armature territoriale.</i>	INSEE - BPE - Département 08 - EPCI		X
	Répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.	<i>Nombre de dossiers d'aide au maintien à domicile aboutis.</i>			
	Améliorer l'accessibilité des équipements destinés aux personnes âgées.	<i>Solutions coordonnées de mobilité et de connexion avec les EPCI</i>			
	Favoriser l'accès à la culture pour tous et contribuer à l'attractivité du territoire.	<i>Evolution de la fréquentation d'un panel d'équipements culturels.</i>	ADT08 - Offices du tourisme		X
CHAPITRE 4 LES PAYSAGES, LE PATRIMOINE ET L'ARCHITECTURE	Faciliter l'accès à la culture pour tous.				
	Garantir à tous un accès apaisé aux soins, condition du maintien de la population et de l'installation de nouveaux ménages.	<i>Répartition géographique des maisons ou centres de santé pluridisciplinaires. Evolution du taux de couverture médicale par commune.</i>	EPCI - BPE		X
	Garantir à tous un accès apaisé aux soins.	<i>Evolution des dispositifs de mobilité ou de déplacements en matière de soins.</i>			
A. Le patrimoine de défense est-il préservé et valorisé ?	Bâtit le socle de la candidature du patrimoine de défense et de fortifications au patrimoine mondial de l'Unesco ou à tout autre type d'inscription et préserver un atout économique et touristique, marqueur de l'identité locale et du rayonnement du territoire.			X	
	Améliorer l'attractivité, la fréquentation et la visibilité du patrimoine de défense et de fortifications.				
	Entretenir l'attractivité, la fréquentation et la visibilité du patrimoine de défense et de fortifications	<i>Evolution de la fréquentation d'un panel de monuments. Evolution du chiffre d'affaire lié au tourisme.</i>	ADT08 - Offices du tourisme - PCI		
B. Le patrimoine identitaire est-il préservé et valorisé ?	Adapter le patrimoine de défense et de fortifications aux besoins du territoire et le tourner vers l'avenir, lorsque cela s'avère pertinent.	<i>Evolution du nombre de touristes (par type d'activité si possible). Suivi des sites aménagés si possible.</i>			
	Valoriser la richesse patrimoniale du territoire et améliorer la qualité de vie des habitants actuels et futurs.				
	Améliorer l'attractivité, la fréquentation et la visibilité du patrimoine identitaire.				X
	Entretenir l'attractivité, la fréquentation et la visibilité du patrimoine identitaire.				

Critères retenus	Objectifs visés par les orientations du DOO	Pistes d'indicateurs	Sources	Types d'indicateurs	
				Stratégiques	Dynamiques
C. Les qualités architecturales et paysagères du territoire ont-elles été préservées et valorisées ?	Préserver et valoriser la richesse paysagère typique du plateau d'Ardenne et de la vallée de la Chiers.	Évolution des vues et panoramas à partir des points de vues (analyse paysagère).	ADT08 - Offices du tourisme - observations terrain - EPCI		X
	Optimiser le potentiel touristique et le bien fait sur la santé des habitants de la forêt.	Évolution du nombre de touristes (par type d'activité si possible). Suivi des sites aménagés si possible.	Fichiers fonciers - OCSGE - EPCI		X
	Se développer tout en réduisant l'impact de l'artificialisation sur la spécificité paysagère locale.	Suivi de la consommation foncière en extension urbaine puis de l'artificialisation en extension urbaine (à partir de 2031) sur l'entité paysagère concernée.	EPCI		X
	Mettre en valeur la spécificité paysagère de l'entité, support de la qualité de vie locale, de son attractivité et de l'anticipation des changements climatiques.	Évolution de la fréquentation des berges de Meuse, de la Chiers, de la Semoy et de leurs haltes fluviales. Évolution du chiffre d'affaire lié au tourisme. Évolution du nombre de touristes (par type d'activité si possible). Suivi des sites aménagés si possible.	ADT08 - Offices du tourisme - EPCI		X
	Conforter la fréquentation des berges de Meuse, de la Chiers et de la Semoy, véritables vecteurs d'identité touristique.	Évolution des vues et panoramas à partir des points de vues. Évolution du nombre de touristes (par type d'activité si possible). Suivi des sites aménagés si possible.	Observations terrain - ADT08 - Offices du tourisme - EPCI		X
	Optimiser le potentiel touristique du paysage typique des crêtes centrales.	Évolution des vues et panoramas à partir de points de vues (analyse paysagère).	Observations terrain		X
	Préserver la typicité des paysages de la Thiérache participant à son attractivité ainsi qu'à la qualité de vie de ses habitants. Préserver la qualité des paysages et de l'architecture du territoire. Améliorer la qualité du bâti et l'attractivité du territoire.				
CHAPITRE 5 LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE					
A. La richesse écologique du territoire est-elle préservée ?	Maintenir l'équilibre écologique du territoire.	Évolution des surfaces protégées.	EPCI - Portail national de l'artificialisation - OCSGE à partir de 2031 - Syndicat Mixte - SDAGE	X	
	Maintenir l'équilibre faunistique, la circulation des espèces présentes sur le territoire et l'accomplissement de leur cycle de vie.	Consommation d'ENAF. Suivi des surfaces "compensées" issues des projets, si possible.			
	Maintenir l'équilibre faunistique, la circulation des espèces concernées sur le territoire et l'accomplissement de leur cycle de vie.	Suivi de la traduction de la TVBn dans les documents d'urbanisme, si possible.			
	Maintenir la biodiversité, améliorer la qualité de vie des habitants et anticiper les changements climatiques. Préserver le cycle de l'eau, améliorer la qualité de la ressource en eau et anticiper les changements climatiques.	Évolution des espaces naturels en ville, si possible. Évolution de la ressource en eau, si possible.			
B. Est-ce que le territoire a poursuivi sa transition énergétique ?	Soutenir le développement d'un secteur d'activité majeur contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Évolution de la consommation d'énergie totale et par type de production.	Atmo	X	
	Contribuer efficacement au mix énergétique recherché à l'échelle du SCOT en développant les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, méthanisation, hydroélectricité, énergies nouvelles, réseaux de chaleurs) en cohérence avec le territoire.				
	Poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'énergie adaptés aux enjeux de développement du territoire et du changement climatique et promouvoir une urbanisation durable.				
C. Est-ce que la transition climatique en cours a bien été anticipée et accompagnée le cas échéant ?	Pérenniser les conditions de vie attractives du territoire, en partie fondées sur sa qualité de l'air et anticiper les effets du changement climatique.	Suivi de la qualité de l'air.	Atmo	X	
	Anticiper et atténuer les effets à venir du changement climatique sur le territoire et maintenir la bonne qualité de l'air locale.	Suivi et localisation des espaces non bâtis en ville. Suivi et localisation des espaces imperméabilisés.	Fichiers fonciers - OCSGE - EPCI		X
	Limiter les risques induits par l'urbanisation et le développement du territoire et anticiper les changements climatiques. Limiter l'exposition des populations du territoire aux risques technologiques, aux pollutions et aux nuisances.	Suivi des permis de construire délivrés sur ou à proximité des périmètres de protection, si possible. Suivi des procédures de mise en péril si utile.	DDT08 - EPCI		X

**AGENCE
D'URBANISME**

Région
de Reims

DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

